

Incinérateur de Marseille: la facture flambe

PAR LOUISE FESSARD ET JEAN-FRANÇOIS POUPELIN (LE RAVI)
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 8 FÉVRIER 2015

La communauté urbaine de Marseille et l'industriel Evéré négocient dans le secret pour solder les différends financiers sur l'incinérateur de Jean-Claude Gaudin, maire (UMP) de Marseille. En plus de promettre une nouvelle addition de plus de 200 millions d'euros, l'accord pourrait relancer la guerre avec les anti-incinérateurs.

Bonne nouvelle sur le dossier de l'incinérateur de Fos-sur-Mer, qui accueille depuis avril 2010 les 410 000 tonnes de déchets annuels des 18 communes de la communauté urbaine de Marseille. Comme l'ont révélé *Les Échos* en octobre 2014, le contentieux financier qui oppose depuis 2008 Marseille Provence Métropole (MPM) à Evéré, son délégataire, est en passe d'être réglé. Mauvaise nouvelle, la note s'annonce particulièrement salée.

[[lire_aussi]]

Selon nos informations, la collectivité pourrait verser près de 220 millions d'euros supplémentaires sur les 20 ans du contrat à la filiale de la multinationale espagnole Urbaser, qui argue de « *retards provoqués par les 38 recours juridiques* », de « *l'état du sol et du sous-sol* » et de « *changements liés à des réflexions menées avec MPM* ». Soit un peu plus que les « *210 millions d'euros actualisés au 31 décembre 2014* » officiellement réclamés par Evéré, selon la collectivité, et pas très loin des 273 millions d'euros sur la durée du contrat, selon l'expertise remise au juge Duchaine dans le cadre de l'affaire Guérini. Le magistrat, aujourd'hui directeur général de l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués, soupçonnait un pacte de corruption.

La note devrait être réglée en deux paiements distincts. D'abord, un chèque de 80 à 85 millions d'euros pour solder le contentieux, à prendre sur les budgets fonctionnement et investissement de la collectivité. Ensuite, une augmentation (autour de 7 millions d'euros) de la redevance annuelle versée à Evéré,

probablement comblée par une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, déjà deux fois supérieure à la moyenne nationale à Marseille. Soit environ 140 millions d'euros sur les 20 années du contrat. Cette énième note va gonfler un peu plus la facture totale du « brûle-bordilles » décidé par Jean-Claude Gaudin, le maire UMP de Marseille, du temps de sa présidence de MPM (2001-2008). Son coût a déjà bondi des 280 millions initialement prévus à 411 millions d'euros. Il accumule en outre les ennuis judiciaires : le 4 juillet 2014, le tribunal administratif a annulé le bail à construction et la délégation de service public (DSP) MPM a fait appel. Mais le 22 décembre 2014, la cour administrative d'appel a rejeté le sursis à exécution qu'elle demandait.

D'autant que les négociations, initiées par le socialiste Eugène Caselli peu avant son départ de la présidence de MPM, en avril 2014, qui avait pourtant juré qu'il ne paierait que ce que la justice déciderait, se déroulent dans le plus grand secret. « *Le processus de négociation à tiroirs, nécessite, pour être efficace, une totale confidentialité*, répond MPM. *L'assemblée délibérante sera informée (...) dès lors qu'un accord global aura été trouvé.* » Même le tribunal administratif de Marseille, pourtant saisi de trois requêtes et d'une trentaine de dossiers, et qui devra homologuer la transaction pour, selon ses mots, « *regarder si la personne publique ne paie pas des sommes indues et ne s'appauvrit pas* », assure ne pas être « *au courant de négociations en cours* ». Comme les élus de MPM, qui pourraient avoir à voter le protocole transactionnel et l'avenant au contrat de DSP avant l'été. « *Compte tenu du climat malsain qui entoure ce dossier depuis le début, la moindre des précautions est de ne payer que ce que le tribunal demande* », prévient François-Noël Bernardi, ancien président PS de la commission de DSP.

Une méfiance finalement peu partagée. « *Ça ne me choque pas, ce genre de choses doivent être faites dans la discrétion pour sortir d'une situation confuse* », estime Bernard Jacquier, membre UMP de la commission de DSP de MPM. « *Les élus seront informés en bout de course, à un moment* », se satisfait de son côté son camarade Albert Lapeyre, le président

de la commission propreté développement durable et environnement. Il justifie à sa manière la facture à venir : « *On ne peut pas remettre aujourd'hui en cause (l'incinérateur), car ça exploserait nos finances.* »

Pas sûr que tout le monde soit aussi compréhensif. Notamment chez les écolos et les élus de l'étang de Berre, qui ferraillent depuis plus de 10 ans contre le brûle-bordilles marseillais installé sur leur territoire. Le protocole transactionnel devrait contenir d'autres douceurs qu'ils vont avoir du mal à avaler. Pour aider Evéré à combler son déficit chronique d'exploitation (une vingtaine de millions par an), MPM planche en effet sur une hypothèse explosive : en plus de l'augmentation de la redevance annuelle, la collectivité envisage d'autoriser la filiale d'Urbaser à aller au bout de ses capacités d'incinération pour accueillir des déchets tiers (ordures ménagères d'autres collectivités et déchets industriels banaux) et des déchets hospitaliers issus d'activités de soins à risques infectieux. À long terme, pourrait même être décidé l'agrandissement de l'incinérateur avec l'ouverture

d'une troisième ligne de traitement. « *On ne divise pas le montant réclamé par trois sans rien offrir* », résume une source.

Contactée, MPM préfère de son côté louvoyer. Sans démentir. « *Cette hypothèse ne peut être concrétisée qu'à la suite des accords des communes concernées par la modification de l'équipement et des services de l'État et qu'après démonstration de son efficacité financière* », explique la collectivité dans un courriel. Contacté, Evéré a de son côté répondu ne pas avoir « *de commentaires à faire sur des discussions qui sont en cours* ». C'est comme si c'était fait...

Une enquête de Jean-François Poupelin (*le Ravi*) et Louise Fessard (Mediapart)

Boite noire

Mediapart s'est associé pour réaliser cette enquête avec le journal satirique de la région PACA, *le Ravi*. L'association la Tchatche, qui édite ce mensuel, est **en redressement judiciaire**. Pour que *le Ravi* redresse les bras, abonnez-vous et participez au **Couscous Bang Bang Royal 2015**.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.